

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPOT LÉgal
N° 133

Le Réveil Syndicaliste

Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Redaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73

La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués



L'Education Ouvrière plus que jamais à l'Ordre du Jour

Nous vivons à une époque difficile entre toutes.
Sur le plan extérieur, impérialismes et fascismes se disputent les richesses du monde et cherchent à s'assurer des positions stratégiquement avantageuses en vue de la lutte pour l'hégémonie. Sur le plan intérieur, les trusts et les banques ont relevé la tête : il ne s'agit plus maintenant que d'assurer la stabilité d'un gouvernement de plus en plus complètement domestiqué...
Les maîtres de l'heure jouent, du reste, sur les deux tableaux. Ils agitent l'épouvantail du péril extérieur pour faire avaler le sabotage des lois sociales et se posent en champion de la Paix pour faire passer une politique de réaction sociale et de régression politique. En même temps, au nom de la liberté, ils refusent le contrôle des changes et toutes les mesures qui pourraient juguler la spéculation.

De ces mensonges et de ce chantage, la classe ouvrière ne saurait être dupe. Encore faut-il qu'elle aperçoive clairement — de plus en plus clairement — le jeu perfide des puissances économiques et financières. Encore faut-il qu'elle prenne conscience de la double imposture des exploiters du peuple. Elle doit savoir vers quoi on entend la conduire et comment le matérialisme sordide des gros profiteurs précipite le pays entier vers la ruine.
Le moment doit venir où la classe ouvrière proposera et imposera son plan de redressement économique. Elle doit, par suite, mûrir ce plan, en comprendre les éléments, se préparer à l'appliquer, montrer au pays tout entier la nécessité de sortir de l'ornière, hâter le rassemblement de tout ce qui en France vit de son travail, contre tout ce qui vit du travail des autres.

A cet égard, l'éducation ouvrière, loin d'être un luxe ou un accessoire, correspond à un besoin impérieux. Quand un grand nombre de travailleurs auront vu suffisamment clair les représentants des intérêts prétendus nationaux seront démasqués. La voie sera libre pour les réformes de structure nécessaires.
C'est pourquoi, camarades, nous vous appelons tous au travail. Nous vous appelons tous au COLLÈGE DU TRAVAIL.
Voici, après quelques modifications survenues en cours de trimestre, l'horaire actuel des cours :

MARDI 18 h. 30. Permanence, bibliothèque.
19 heures. Cours de Français A.
20 heures. Alternativement :
Histoire de l'Europe.
Notions d'Economie.

VENDREDI 18 h. 30. Permanence, bibliothèque.
19 heures. Français B.
20 heures. Cours de législation Ouvrière.

Camarades, il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour s'instruire et pour s'informer. Les cours reprendront **Vendredi 6 Janvier 1939**, à l'ECOLE DE COMMERCE, rue Voltaire, dans les locaux de l'Institut des Lettres. Venez nombreux. Le mouvement syndical a besoin de syndiqués avertis et éclairés. Devenez de tels syndiqués.
Le Secrétaire du Collège du Travail,
Jacques BOIS.

Nos lecteurs trouveront, page 4, les circulaires adressées à tous les Paysans, Ouvriers agricoles, Ouvriers d'industrie, Employés, par le CENTRE CONFÉDÉRAL D'ÉDUCATION OUVRIÈRE, 213, Rue Lafayette, Paris 10^e.

L'U. D. des Syndicats Ouvriers
de la Loire-Inférieure
adresse à ses Adhérents ses
meilleurs souhaits pour 1939.

Le Plan de la C. G. T. (1)

En adhérant au Rassemblement Populaire et au programme commun accepté par les organisations participantes, la Confédération Générale du Travail n'avait, pas plus que toutes les autres, renoncé à son programme propre, dont l'élaboration est d'ailleurs bien antérieure à la constitution du Rassemblement, dont les idées directrices furent même formulées au lendemain de la guerre.
Le Plan du Travail va naturellement beaucoup plus loin que le programme du Front Populaire, qui ne pouvait être qu'un minimum et dont la mise en application est au surplus demeurée incomplète. Il ne vise pas seulement à des réformes immédiates, dont la plupart, dans l'ordre social, ont été réalisées.

Cabinet Léon Blum, après l'immense poussée des masses laborieuses en mai et juin 1936. Il propose des réformes plus profondes qui ont pour objet une réorganisation rationnelle de la vie économique et nationale.
Faut-il dire que ces réformes de structure gardent tous leurs intérêts, malgré les changements survenus il y a deux ans? Il faudrait bien plutôt observer que les développements de la situation en France n'ont fait qu'ajouter à la démonstration déjà claire de leur nécessité.
Le Front Populaire s'était donné pour tâche de soustraire la démocratie à la domination des puissances d'argent.
Cette tâche a bien été esquissée, par exemple avec la réforme de la Banque de France, mais elle n'a pas été poursuivie et si le Front Populaire a, aujourd'hui, de grandes faiblesses, il est manifeste qu'il faut en chercher la cause principale dans le fait que l'effort essentiel annoncé par lui a tourné court.

Les capitalistes ont pu reprendre leur action. Ils ont pu saboter le redressement de l'activité économique qui se dessinait après l'abandon de la politique de déflation. La thésaurisation, l'exportation des capitaux, la fraude fiscale ont systématiquement anémié la vie matérielle du pays. Elles ont été les instruments d'un chantage permanent qui tend à imposer au Gouvernement, assailli par de graves difficultés financières, de revenir à la politique condamnée avec éclat par la volonté populaire.
La Classe Ouvrière et ses Organisations ne peuvent pas ignorer ce chantage, puisque c'est contre elles qu'il s'exerce en premier lieu. Son but n'est-il point de provoquer la destruction des réformes conquises il y a deux ans? N'assistons-nous point, d'autre part, à des violations de plus en plus généralisées des droits obtenus par les travailleurs, à des attaques sournoises ou violentes contre nos syndicats et leurs militants?
Devant cette offensive de la réaction, à laquelle il faut regretter que le devoir d'imposer le respect de la Loi ne s'oppose pas comme il convien-

drail, la volonté d'action pour réaliser le plan de travail doit être celle de tous les salariés groupés dans la C. G. T. Si même, par impossibilité, ils devaient oublier que le syndicalisme doit poursuivre la transformation sociale, ces réformes de structure leur apparaîtraient indispensables, non point pour la défense de leurs conquêtes, à laquelle peut suffire la puissance du travail organisé, mais pour les mettre à l'abri de toute attaque nouvelle et pour les faire reconnaître sans réserves, sans arrière-pensées.
Pourtant il ne faut pas s'en tenir seulement au terrain actuel de la lutte ouvrière.
La C. G. T. veut la réorganisation de l'économie. Elle ne peut pas se satisfaire d'expédients inspirés de formules économiques périmées, dont les crises ont montré ce qu'elles valent. Elle ne croit pas que dans le gâchis créé par le capitalisme il suffise de « laisser faire » pour revenir à la prospérité. Elle n'a pas non plus la naïveté de se laisser prendre aux assurances officielles d'optimisme.

La vie matérielle demeure à la fois médiocre et précaire. Il faut autre chose que des discours sur la confiance pour la retenir dans une situation au moins normale.
Cette autre chose, c'est l'action vigoureuse et méthodique que propose son plan de travail, ce sont les réformes de structure qu'il énonce : la nationalisation des industries-clés, l'organisation et le contrôle du crédit qui commande aujourd'hui à toute l'activité économique.

Ce sont des idées qu'il n'est sans doute pas besoin de développer longuement ici. Elles n'apparaîtront ni étrangères, ni même nouvelles à cette place. Du moins peut-il être utile d'expliquer quelques-unes des raisons pour lesquelles la Confédération Générale du Travail les met au premier rang de ses préoccupations et de son action.
La réalisation du plan de travail est d'ailleurs une tâche à laquelle doivent s'associer tous ceux qui veulent la justice sociale, la défense de la démocratie et sa consolidation qui exige son extension à tous les domaines de l'activité collective. Si la classe ouvrière organisée est la principale force au service de ces réformes de structure, celles-ci, faut-il le dire encore, n'ont pas été conçues dans le seul intérêt des salariés que la C. G. T. groupe, mais dans l'intérêt de toutes les masses laborieuses. Leur mise en œuvre ne peut résulter que de l'effort de tous.
C'est donc à tous que nous faisons appel.

L. JOUHAUX.
(1) Cet article a été écrit avant le Congrès Confédéral. Nous avons pensé qu'après la grève générale du 30 novembre, nos camarades le trouveront toujours d'actualité et s'en inspireront pour diffuser la position de la C. G. T. près du Rassemblement Populaire, et surtout pour développer son action pour le Plan du Travail.

Jésuites !

Vous avez pu voir l'affiche intitulée "Précisions" de l'Office Départemental des Groupements Patronaux de la Loire-Inférieure ; d'après ces Messieurs, il n'y a ni représailles, ni sanctions, ni congédiements, ni lock-out : rien de tout cela.
Pourquoi parler de représailles ? Que restait-il de tous ces grands mots, et à quoi peut servir de continuer une agitation stérile et contraire aux intérêts de tous ?
C'est ce que se demandent les quelques 131 licenciés de la S. N. C. A. O., les 164 licenciés des P. T. T., 250 à la Métallurgie de Nantes, 193 Métallurgistes de Saint-Nazaire et 13 à l'Usine à gaz, 86 aux Usines de Pétrole de Donges, 190 aux Produits Chimiques et Usines d'Engrais de Nantes, 150 aux Charbonniers, 85 des Biscuiteries nantaises, 23 à la Brasserie, 48 dans le Sous-Vêtement, 37 dans les Usines de Jute, 19 au Bois Contreplaqués, et les nombreux délégués d'ateliers qui adhèrent à la C. G. T., et qui — sans représaille évidemment — ont été priés de rechercher du travail ailleurs.
Une simple question, Messieurs, est-il envisageable de continuer à appliquer des sanctions ?
Il y a certains patrons du quai de Versailles qui s'en ventent : il faudrait vous mettre d'accord.
Quant à votre affiche, permettez-nous de la classer avec la Radio, la Presse et les dépêches... officielles, qui ont donné les résultats exacts de la grève générale.
Vous n'étoufferez jamais la vérité, malgré tous vos efforts.
M. H.

De-ci, De-là...

De ci, de là, cahin-caha, pourrait-on ajouter, comme dans « Véronique », mais ce n'est pas tellement rigolo.
De ci, de là, à chaque instant et chaque jour, parviennent des avis, des réflexions, des jugements même, sur la grève du 30 Novembre dernier.
Il est inutile de commenter les réflexions émanant des classes dirigeantes et des gens qui sont à leur solde, nous sommes fixés et depuis fort longtemps, sur leur mentalité.
Ce qui devient paradoxal, étrange et incompréhensible, c'est la conception de certains camarades sur la grève générale ou plus exactement sur la grève qui aurait dû être générale.
Je veux parler des syndiqués qui, sous des prétextes divers, n'ont pas fait grève.
Les uns disent : Je n'ai pas fait grève car je savais que cette grève allait à un échec certain, j'étais persuadé que le mouvement du 30 n'allait pas réussir, etc... Je crois que ces gens pourraient exercer leurs talents de devin en astrologie ou en quelque autre science occulte, et ces oiseaux de mauvaise augure auraient fière mine aux côtés des chouettes des cartomanciens.
Les autres déclarent : je n'ai pas fait grève car ce n'était pas le moment et puis à quoi cela sert-il de faire grève ? Quels avantages peut-on tirer d'une grève ? Je conseillerais à ceux-ci d'acheter des brochures sur le syndicalisme et de les potasser fermement, ils en ont besoin.
D'autre part, ils pourront consulter leurs camarades voyants-extra-lucides, pour savoir à quel moment il sera propice de faire grève.
D'autres encore, n'ont pas fait grève car le voisin ne la faisait pas ; ces camarades doivent être apparentés à certains animaux mous et inintelligents dont notre vieux poète Rabelais a parlé. Et encore, je ne sais pas s'ils méritent cette comparaison car si tous les moutons de l'ouvrage rabelaisien se jettent à l'eau à la suite de leur compagnon, il n'est pas prouvé

Une mise au point

Dans le dernier Numéro du Réveil Syndicaliste, il a été parlé avec juste raison, de l'attitude des A. C. au Banquet du 11 Novembre, au Champ de Mars. La F. O. P. tient à préciser que dès la première heure, elle a écrit au Président du Comité d'entente et à Monsieur le Préfet, les prévenant qu'elle ne participerait pas aux manifestations officielles. La F. O. P. n'a donc pas assisté au Banquet du Champ de Mars.

D'autre part, la F. O. P. nous prie d'insérer la note suivante : Elle a été fondée en 1916, avec l'appui de la "Confédération Générale du Travail", et qu'elle est indépendante et au-dessus de tous les partis politiques.
Elle a pour devise : **Ni abaissement, ni aumône, ni politique, nos droits, la Paix.**
L'Union Départementale des Sections de la F. O. P. de la Loire-Inférieure, est à la disposition de tous les camarades de la C. G. T.
Siège : Maison de la F. O. P.,
12, rue de l'Héronnière - Nantes.

que les camarades précités auraient suivi ceux des leurs qui eussent fait grève.

Enfin, Camarades, ne jugeons pas trop sévèrement les non-grévistes et contentons-nous de les classer en deux catégories :

1° N'oublions pas que parmi eux, il en est qui étaient et qui restent de bons syndicalistes, voir même de bons militants, et ces camarades regrettent sincèrement leur faiblesse momentanée, leur défaillance passagère. Ne convient-il pas de les traiter avec indulgence, de ranimer leurs forces affaiblies par des influences extérieures ?

2° La seconde catégorie est beaucoup moins intéressante, c'est celle des camarades qui ne regrettent rien, qui se moquent des sanctionnés et qui sournoisement narguent et briment les camarades qui ont, le 30, accompli leur devoir.

Qu'à ceux-là aille notre mépris profond. Et il convient de le leur manifester avec force et à chaque occasion. Là sera je crois notre rôle.

G. GUILLERME
Secrétaire des Ouvriers des P. T. T.
de la Loire-Inférieure

Pour connaître et diffuser le Plan

La Confédération Générale du Travail vient de décider de reprendre son effort pour le Plan du Travail.

Déçus par les événements de ces derniers mois, les militants se préparent à reprendre leur propagande. De toutes parts, on se retourne vers le Centre Confédéral d'Education Ouvrière, pour lui demander une documentation.

Cette documentation, elle est prête.

Toute une série d'études a été préparée — se rapportant soit aux buts, soit à ses modalités.

En voici la liste :

CONNAÎTRE LE FASCISME POUR LE COMBATTRE :

Les problèmes d'ensemble du fascisme. 5 fr.
Vingt ans d'histoire allemande par G. Lefranc. 7 50

L'INSÉCURITÉ DES CONQUÊTES SOCIALES :

Le problème de la hausse des prix de J. Duret. 3 »
Salaires et niveaux de vie par Vallon. 3 »

LA STRUCTURE ACTUELLE DU CAPITALISME :

Aspects mondiaux du capitalisme. 5 »
Les trusts en France de J. Duret. 10 »
Capitalisme et collectivisme, action et réalité de R. Bouyer. 1 50

LES GRANDES LIGNES DU PLAN :

Le plan de rénovation économique et sociale (texte commenté de Léon Jouhaux). 2 »
Crise et Plan. 7 »
Le Plan de la C. G. T. par L. Zorette. 1 50
La nationalisation des industries-clés. 2 »

QUELQUES POINTS PARTICULIERS :

Commerce extérieur | Conférence Internationale des Plans du Travail. 12 »
Pouvoir d'achat |
Contrôle ouvrier |
Contrôle des changes de Brissaud. 1 »

CES TREIZE BROCHURES, FORMANT LE COLIS DU PROPAGANDISTE, sont mises en vente avec 50 % de réduction, soit pour 30 francs.

Adresser les commandes à la
LIBRAIRIE SYNDICALE DE LA C. G. T.
213, rue Lafayette - Paris X'

Pour les Vieux Travailleurs hospitalisés à Saint-Jacques

Sommes recueillies à l'Union Locale

Syndicat de la S. N. E.	100 »
Syndicat des Dockers.	100 »
Syndicat de l'Habillement Militaire.	100 »
Syndicat des Hôtels, Cafés, Restaur.	100 »
Syndicat des Techniciens, Dessinateurs	185 »
Syndicat des Douanes sédentaires.	25 »
Syndicat des Travailleurs d'Indret.	100 »
Syndicat des Charbonniers.	100 »
Syndicat des Métaux de Nantes.	500 »
Syndicat des Cheminots Etat.	50 »
Syndicat du Bâtiment.	200 »
Syndicat des Typographes.	100 »
Syndicat des Lithographes.	100 »
Syndicat des Personnels des Ateliers des P. C.	50 »
Syndicat des Cheminots P. O.	100 »
Syndicat des Agents Militaires.	100 »
Syndicat du Sous-Vêtement.	100 »
Anonyme.	15 »
Union Locale des Syndicats.	300 »
Union Départementale des Syndicats.	200 »
Total des Sommes recueillies.	2.625 »

Au nom des Vieux Travailleurs hospitalisés, l'Union Locale remercie toutes les organisations qui, par leur solidarité, vont apporter dans le cœur de ces vieux Camarades, un rayon de soleil.

Travailleurs,

Devant les mesures de régression du gouvernement ;

Devant la misère à venir :

RESTEZ UNIS !

Les Décrets-Lois DALADIER-Paul REYNAUD organisent la misère

Nous reprenons pour les militants, les mesures les plus agressives contre la classe ouvrière, les plus impopulaires, les plus injustes et les plus néfastes, dans l'exposé ci-dessous :

MESURES FISCALES

1° Impôts Directs :

Impôt de 2 % sur tous les salaires, SANS ABATTEMENT. Tous les travailleurs ou pensionnés qui avaient un revenu inférieur à 10.000 francs par an et qui ne payaient rien, seront à l'avenir frappés du prélèvement de 2 %.

Exemple :

Un salarié qui gagnait 10.000 francs ne payait rien ;

Il paiera 200 francs d'impôt.

Celui qui gagnait 30.000 francs et qui payait 400 francs sera taxé à 837 francs, soit une majoration d'impôt de 109 pour cent.

Le « Monsieur » qui avait un revenu de 200.000 francs payait 31.000 francs.

Il paiera un petit supplément de 4.000 francs, soit seulement 13 pour cent d'augmentation.

Enfin le « Gros » avec 12 millions de revenus qui payait 6 millions 102.000 francs ne paiera plus que 6 millions d'impôts.

2° Impôts Indirects :

Les décrets-lois engendrent la VIE CHÈRE : les droits seront majorés :

Pour le Café, de 40 centimes par kilo.

— Sucre, de 43 centimes par kilo.

— Vin, de 7 centimes par litre.

— Alcool pur, 200 francs par hecto.

— Viande, la taxe à l'abattage est portée à 0,35 par kilo pour le cheval et le bœuf et 0,45 pour le porc, le veau et le mouton.

3° Les Commerçants :

Entre autres mesures : **Augmentation des droits de licence** pour les débitants de boissons, portés, par semestre, dans les communes de 1 000 habitants et au-dessous, de 60 à 75 fr. 1.001 à 10.000 habitants, de 90 à 110 fr. 10.001 à 50.000 habitants, de 180 à 220 fr. au-dessus de 50.000 habit., de 225 à 300 fr.

Augmentation de la taxe à la production.

MESURES (ANTI) SOCIALES

Le nouveau régime des heures supplémentaires porte un coup rude à la loi de 40 heures.

L'ouvrier qui touchait une majoration d'au moins 25 % pour les heures supplémentaires, ne touchera plus que 10 %.

Sur les superbénéfices que ces heures supplémentaires rapportent au patron, l'État ne prélèvera que 10 % seulement.

La PRISON pour les ouvriers qui refuseront les sentences arbitrales.

Des sanctions insignifiantes pour les patrons qui feront de même.

Bilans, Tantièmes et Décrets-Lois

Du journal *Le Voyageur*, de la Fédération des Syndicats des Voyageurs, Représentants et Démarcheurs :

(Dédié au Président du Conseil Edouard Daladier.)

L'économie française est, paraît-il, dans une situation que l'on pourrait qualifier de désespérée ; aussi, notre président du Conseil, M. Edouard Daladier, a eu la formule toute trouvée :

« Il faut remettre la France au travail. »

Cette façon de voir notre économie nationale aussi gravement atteinte m'a donné l'idée de compiler quelques journaux financiers, de suivre certains bilans, et curieux par tempérament, j'ai poussé ma curiosité jusqu'à vérifier la situation de certains maîtres de la finance, ce qui me permet de vous citer les quelques exemples ci-dessous :

Petits bénéficiaires

Etablissements Pernod (qui se vend pas mal).....	7.436.000 »
Distillerie de la Suze (qui se vend assez bien !), capital 9 millions.....	6.893.000 »
Saint-Raphaël (capital 6 millions).....	2.404.000 »
Hachette (qui se fait bien payer des transports).....	818.000 »
Le Ripolin (ça coûte cher la peinture !).....	851.000 »
Glaces et Verres (ça porte bonheur de casser du verre !)...	2.614.000 »

Assemblées générales (bilans)

Acieries de Longwy (bénéfices en 1938).....	8.986.244 »
Lille-Bonnières-Colombes (bénéfices en 1938).....	2.884.000 »
Fabrique de fer de Maubeuge (bénéfices en 1938).....	5.403.684 »
Société des Phosphates Tunisiens (bénéfices en 1938).....	21.918.483 »

La part du gâteau

M. Clément Moret, administrateur du Crédit Lyonnais, a touché dans trois affaires les tantièmes suivants :

Crédit Lyonnais (vice-président 1937).....	440.000 »
Canal Suez (1937).....	501.000 »
Entrepôts et Magasins Généraux de Paris en 1937.....	17.000 »
Total.....	958.000 »

M. Lucien-Rolland d'Estape, membre de plusieurs Conseils d'administration :

Crédit Lyonnais (1937).....	220.000 »
C ^{ie} Réunies de Gaz et d'Electricité (vice-président en 1937).....	202.000 »
Gaz et Electricité de Marseille (vice-président en 1937).....	92.000 »
Electricité de Marseille (1937).....	92.000 »
C ^{ie} Générale d'Electricité (1937).....	82.000 »
C ^{ie} Lorraine d'Electricité (1937).....	24.000 »
C ^{ie} Française des Pétroles (1937).....	28.000 »
L'Air Liquide (vice-président en 1937).....	578.000 »
Vichy (1937).....	55.000 »
Electricité et Gaz de la Basse-Moselle.....	36.000 »
Grande-Paroisse.....	24.000 »
Total.....	1.392.000 »

M. Pierre Laroze (tout jeune homme de 76 ans, a touché les tantièmes suivants :

Crédit Lyonnais (1937).....	220.000 »
Métro (vice-président en 1937).....	135.000 »
Banque de l'Indochine (1937).....	100.000 »
Electricité de Paris (président en 1937).....	400.000 »
Raffineries Say.....	272.000 »
Total.....	1.127.000 »

Après cette lecture, nous pouvons donc affirmer que même la semaine de 40 heures n'a pas trop anémié notre économie française, car certaines grandes fortunes se portent bien, comme les Entreprises Nationales et Internationales des Schneider, des Wendel, des Mercier et autres magnats de la finance.

Voilà pourquoi nous constatons qu'il n'y a rien de changé et qu'il aurait mieux valu pour sa dignité personnelle que M. le Président du Conseil tourne son regard vers l'autre côté de la barricade, comme à l'époque où, pour piper leurs suffrages, il se tournait du côté des ouvriers.

Oui ! M. Daladier, d'accord ! On remettra la France au travail ensemble, non pas pour le profit de quelques-uns, mais bien pour le profit de la collectivité.

Oui ! M. Daladier ! cette classe ouvrière, ces petits commerçants, ces petits industriels ont le droit d'être fiers, car ce sont eux et eux seuls qui travaillent pour procurer tous les profits à tous les parasites de notre société actuelle !

Oui ! M. Daladier ! tous ceux-là vous les avez insultés ; tous ceux-là vous les avez frappés, vous les étranglez par vos décrets-lois, ceux-là savent se souvenir ; ils dédaignent vos injures, car ceux-là, voyez-vous, sont des simples, mais ils ont cette dignité d'hommes qui fait qu'ils ne seront jamais parjures à leur parole donnée, pas plus qu'ils ne trahiront le serment qu'ils ont fait.

Ceux-là, vous leur avez rappelé un peu d'histoire, un certain soir, en 1935 ; ils savent qu'unis, ils ont fait 89, 93 et le 4 septembre ; ils savent aussi que déunis on fait entre eux Thermidor, Brumaire, le 2 décembre !

Ce ne sont pas des lâches. Souvenez-vous février 1934... Faites donc un retour en arrière et souvenez-vous aussi que certains qui n'étaient pas des prolétaires furent entraînés en Haute-Cour, quand d'autres... portaient leurs culottes sur les bancs de la Cour d'assises.

A vous, Caillaux !

A vous, Malvy !

A vous, Garat !

A vous, Bonnaure !... — (Je m'excuse d'oublier les meilleurs.)

Voyez-vous, ni brimades, ni sanctions, ni emprisonnements ne solutionneront les problèmes de l'heure présente, car malgré le coup de main que vous venez de donner au capital, soyez certain que ce dernier mourra de ne pas avoir compris que le profit individuel doit faire place au profit collectif. Soyez certain que ce peuple de France, qui vient d'être touché par vos décrets-lois, sait lire les bilans, qu'il se rend compte de cette lutte de classe qui lui est imposée par cette magistrature servile qui distribue des jours et des mois de prison à ceux qui n'ont fait que protester contre vos décrets-lois d'injustice... pendant qu'elle libère certains cagoullards.

Les classes laborieuses, M. Daladier, tirent leur expérience sur l'analyse des faits. Soyez sûr qu'elle a analysé comme il convient l'homme que vous êtes et la classe que vous représentez. Après votre leçon d'histoire de 1935, vous lui avez fait comprendre l'analyse des faits en 1938.

Denis PINEL,

Secrétaire adjoint de la Fédération

Ce qu'on ne trouve pas dans les fameux décrets :

LA RETRAITE DES VIEUX.

La lutte contre la fraude fiscale.

La répression de l'évasion fiscale et des déserteurs du franc.

Des impositions extraordinaires sur les bénéfices des patrons travaillant pour la Défense Nationale.

En résumé :

Les petits paieront et les gros profiteront
Comme étrennes ce n'est pas mal !

Oui ! des Avions pour la France

Le Gouvernement, la presse aux ordres, ont accusé les travailleurs de l'aviation d'être responsables de l'insuffisance de l'aéronautique française.

Cependant, depuis le mois d'Avril 1938, ceux-ci ont accepté pour un effort de redressement les 45 heures par semaine.

Le Ministre de l'Air l'avoue le mercredi 30 Novembre à la Commission de l'Aéronautique de la Chambre en félicitant le personnel.

Les responsables de l'insuffisance de production doivent être recherchés dans l'administration ministérielle et dans l'anarchie des commandes.

Nouveau scandale :

Par décision du Ministre de l'Air : 30 usines de constructions aéronautiques nationalisées ont été lock-outées ! 40.000 ouvriers ont été licenciés ! 850 000 heures de travail par jour ont été perdues !

Au moment où le porte-parole de Mussolini réclame Tunis, la Corse, la Savoie !

Au moment où la paix est menacée par les Etats fascistes, le Gouvernement, chargé d'assurer la sécurité du pays et de maintenir l'intégrité du territoire, arrête la fabrication des avions.

Il faut faire cesser ce scandale !

La France a besoin d'Avions ! Les ouvriers veulent travailler pour en produire, dans le respect de leurs conventions collectives, des lois sociales et des avantages acquis.

Ouvrez les Usines !

Chronique Syndicale

A SAINT-NAZAIRE

JUGEMENT intéressant les Gars du Bâtiment pour les congés payés

Les ouvriers trouveront là un jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes de Saint-Nazaire et qui, sans doute, est le premier jugement rendu en cette matière.

Les camarades à qui l'on voudrait imposer l'an prochain des congés forcés par la fermeture du chantier trouveront par ce jugement un moyen de défense.

Le Conseil des Prud'hommes de Saint-Nazaire, composé de MM. Bastisse et Pogu, membres patrons de l'Industrie, Maréchal et Lesaint, membres ouvriers, assistés de M. Buaud, secrétaire, a rendu le jugement suivant :

Entre MM. Schmotterer Henri, chauffeur, 32, rue de Pornichet, à Saint-Nazaire, et Danion Joseph maçon, demeurant à Saint-André des Eaux, assistés de M. Gaéneau, secrétaire du Syndicat, demandeur.

Et M. Le Bomin, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Anzers, rue du Petit-Thouars, dûment représenté par M. Golic Jacques, son directeur.

A la séance de conciliation du vendredi 4 novembre, les demandeurs exposent que pendant la période du 1^{er} au 15 août dernier le chantier sis à Saint-Nazaire, et sur lequel ils étaient employés, fut fermé, ce qui leur causa une perte de temps se traduisant par un manque à gagner.

Que cependant, d'après les conventions légalement prises au sein d'une commission mixte siégeant à Nantes, M. Le Bomin ne devait pas procéder à la fermeture complète de ses chantiers, obligé qu'il était de donner du travail à tous les ouvriers non congédiés, et que si toutefois un chantier se trouvait fermé par une mesure quelconque il devait en aviser les ouvriers afin que ceux-ci prennent toutes précautions pour travailler sur un autre chantier.

Que Schmotterer, en particulier, demanda une permission ordinaire du 1^{er} au 15 août pour accomplir une période militaire, et qu'à ce moment il n'avait pas encore droit aux congés payés, qu'il ne fut pas accepté à la caserne et qu'à son retour à la maison, le surlendemain, il trouva le chantier fermé ; que n'étant pas congédié, et selon les conventions de la commission mixte, M. Le Bomin lui devait du travail, tout au moins sur un autre chantier ; que faute d'être prévenu et ne trouvant pas d'indications utiles, il resta sans travail pendant 10 jours dont il demanda le paiement en salaire.

Que Danion, au moment de la fermeture du chantier, avait droit à un congé payé de 8 jours, que cette période passée il trouva à son retour comme son collègue le chantier fermé, sans que rien n'eût pu le faire prévoir et sans qu'aucune indication le précisât de se rendre sur un autre chantier, ce qui lui fit perdre un salaire afférent à 5 jours.

M. Le Bomin, par l'organe de M. Golic, déclare qu'il lui était difficile de prévenir particulièrement Schmotterer, celui-ci se trouvant en permission, accomplissant une période militaire et le croyant toujours à la caserne.

Du reste, à son retour, il aurait pu s'informer, et il ne l'ignorait pas, qu'un autre chantier existait à la Baule, où il aurait pu se présenter pour être embauché.

Quant à Danion, il connaissait la situation du chef de chantier, l'ayant prévenu de la fermeture du chantier et de ce qu'il avait à faire à son retour de congé.

Avec un peu de bonne volonté, Schmotterer et Danion n'eurent pas eu à supporter ce manque à gagner, car ils n'ignoraient pas que le chantier aurait été fermé pendant la période du 1^{er} au 15 août.

Par citation de M. Clément, huissier à Saint-Nazaire, en date du 28 novembre, Schmotterer et Danion demandent qu'il plaise au Conseil :

Attendu qu'ils ont été mis en congé arbitral.

Attendu que Le Bomin appartient à la Caisse de congé payé, 16, rue Racine, à Nantes.

Attendu que cette Caisse est dotée d'une commission mixte, où patrons et ouvriers prennent au nom de leurs adhérents des décisions et des engagements respectifs.

Attendu qu'à cette commission mixte Le Bomin est représenté par M. Pichon, de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs d'Angers.

Attendu qu'en date du 17 juin 1938 cette commission a décidé qu'aucun ouvrier ne pourrait être mis en congé sans l'avoir au préalable prévenu.

Attendu qu'en qualité d'adhérent à la Caisse, Le Bomin se devait de respecter cette décision.

Attendu que Le Bomin ne l'a pas fait et que de par la fermeture de son chantier il a occasionné un chômage forcé aux ouvriers demandeurs.

Condamne Le Bomin à verser à Schmotterer et Danion une indemnité équivalente au salaire perdu.

S'entendre condamner à 50 francs de dommages intérêts et aux dépens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, jugeant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort :

Attendu qu'il est établi que Schmotterer et Danion étaient employés au service de M. Le Bomin, entrepreneur de travaux publics, sur l'un de ses chantiers à Saint-Nazaire.

Attendu qu'il est reconnu que ledit chantier était fermé pendant la période du 1^{er} au 15 août.

Attendu que de par une décision prise en commission mixte, au siège de la Caisse des congés payés, M. Le Bomin ne devait procéder à la fermeture de ses chantiers sans nuire aux ouvriers non congédiés.

Que ceux-ci, par conséquent, devaient trouver du travail selon leur situation dans tous chantiers restés ouverts, selon les engagements acceptés par M. Le Bomin.

Attendu qu'il advint que le chantier de Saint-Nazaire ayant été fermé du 1^{er} au 15 août et que pendant ce temps Schmotterer et Danion, non congédiés, se sont trouvés sans emploi de par le manquement à ses engagements de M. Le Bomin, un préjudice leur étant causé.

Attendu que ce préjudice pourrait être de l'ordre du montant d'un salaire correspondant pour Schmotterer à 10 jours de travail à raison de 56 francs, soit 560 francs, et pour Danion à 5 jours de travail à raison de 60 francs, soit 300 francs.

Qu'il y a lieu de les dédommager de cette perte de temps.

Mais attendu que Le Bomin déclare avoir pris toutes dispositions vis à vis de ses ouvriers, afin qu'il ne se produise pas de fâcheux contre-temps.

Attendu, en effet, que Le Bomin, animé de la meilleure volonté envers son personnel, a cru suffisantes les dispositions qu'il a prises pour que ses ouvriers, et en particulier Schmotterer et Danion non congédiés, ne subissent pas de perte de temps par la fermeture de son chantier.

Mais attendu que cette bonne volonté ne paraît pas suffisante et qu'il eût dû y être suppléé par l'application d'une affiche, bien en vue à la porte du chantier comportant toutes indications permettant aux ouvriers de connaître ce qu'ils avaient à faire pendant la fermeture du chantier.

Attendu que de par cet oubli un préjudice certainement été causé à Schmotterer et à Danion. Qu'il y a lieu de les dédommager.

Attendu que les deux affaires étant connexes, il y a lieu de les joindre pour être statuées par un seul jugement.

Par ces motifs ;

Condamne Le Bomin au paiement de la somme de 560 francs pour manquement de 10 jours de travail, à raison de 56 francs par jour, à Schmotterer.

Et à la somme de 300 francs pour manquement de 5 jours de travail, à raison de 60 francs par jour, à Danion.

Le condamne aux dépens.

Déboute les demandeurs du surplus de leur demande.

Saint-Nazaire, le 25 novembre 1938.

Le Président, Le Secrétaire,
Signé : Bastisse. Signé : Buaud.

Dans les Industries Chimiques

Appliquant le mot d'ordre de leur organisation syndicale, les camarades des Industries Chimiques ont répondu présent le 30 novembre, dans une proportion de 90 %. La répression patronale s'est abattue lourdement sur ces camarades qui avaient usé du droit légal de grève ; en particulier dans les Engrais et les Pétroles, on peut dire que c'est dans cette industrie, sur la place de Nantes, que cette répression a atteint le maximum.

Voici d'ailleurs quelques chiffres :

Aux Etablissements Delafoy, 35 licenciés sur un effectif de 140 ouvriers, parmi lesquels des ouvriers comptant 10 et 15 ans de présence ; aux Etablissements Avril et Fiteau, 13 licenciés sur un effectif de 27 ouvriers, dont certains comptent 18 ans de présence ; Etablissements Saint Gobain, 28 licenciés sur un effectif de 190 ouvriers, dont certains sont pères de famille de 5 enfants et qui comptent 10, 15 et 20 ans de présence à l'Etablissement ; Etablissements Kuhlmann, 10 licenciés sur un effectif de 150 ouvriers, dont certains comptent 19, 45, 11 et 10 ans de présence ; Etablissements Bordelaise, 18 licenciés sur un effectif de 97 ouvriers, dont la plupart comptent 13, 12 et 10 ans de présence. Sur l'ensemble des Dépôts de Pétroles, sur un effectif global de 350 ouvriers, l'on compte 30 licenciés, dont des camarades femmes qui ont 4 enfants à leur charge et qui comptent 8 et 6 ans de présence.

Dans les Papiers Carbone, sur un effectif de 75 ouvriers, on compte 24 camarades à la porte, dont certains comptent 16, 15 et 10 ans de présence.

A la Savonnerie Blette, Javel Mathorel, on compte également des licenciés.

La plupart des responsables de l'organisation syndicale et les délégués sont du nombre. Il est certain que le patronat a voulu décapiter l'organisation syndicale, mais sur ce point on peut affirmer qu'il s'est trompé.

En effet, dans diverses réunions que le Syndicat a organisées, nous avons constaté avec plaisir que, malgré les menaces patronales, les camarades ont compris que ce n'était qu'en restant groupés qu'ils pourraient faire respecter leurs conventions collectives, et nous sommes certains que si quelques camarades sont encore hésitants, ils ne mettront pas longtemps à rejoindre leurs camarades dans les luttes qui vont s'engager pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Les camarades peuvent être assurés que le Syndicat mettra tout en œuvre pour défendre leurs revendications, comme il l'a fait depuis juin 1938.

Le Secrétaire : BANGY.

Syndicat National du Personnel des Services Techniques des P. T. T.

Avis à tous les Camarades de 18 à 25 Ans Syndiqués à la C. G. T.

Le Syndicat des Ouvriers des P. T. T. de la Loire-Inférieure se propose d'ouvrir prochainement des cours d'électricité à la Bourse du Travail de Nantes, pour tous les camarades adhérents à la C. G. T. — Agés de 18 à 25 ans — qui seraient désireux d'entrer à l'Administration des P. T. T. comme agent des installations.

Les postulants n'auront qu'à déposer dans la boîte aux lettres des Ouvriers des P. T. T. Bourse du Travail de Nantes : leurs nom, prénom, date de naissance, profession, et adresse, en spécifiant cours d'électricité.

Camarades, n'hésitez pas à vous faire une situation administrative.

La Section des Ouvriers des P. T. T.

Syndicat Confédéré des Voyageurs Représentants et Placiers

Une Belle Soirée

L'année dernière, à la suite de notre veillée et devant un succès complet, nous donnions rendez-vous à tous nos amis et nous leur promettons de mieux faire encore.

Cette dernière, qui a eu lieu le 10 décembre dernier, Café de l'Avenir, rue Thurot, a dépassé nos espérances, et c'est devant une salle archi-comble que se déroula le programme annoncé.

Pour la partie artistique, c'est notre bon camarade Rousselot qui s'en occupa, il s'avéra comme un président de comité des fêtes hors ligne ; une ombre au tableau, une mauvaise grippe le tint ce jour-là à la chambre et nous priva de son concours de dernière heure. Notre ami se rattrapera la prochaine fois, et en le remerciant sincèrement de ses efforts, nous ferons appel sous peu à son concours.

Nous adressons également nos chaleureux remerciements à M^{me} Rousselot, artiste de talent, qui tint avec brio le piano d'accompagnement. Nous avions déjà dit tout le bien que nous pensions de la compagne de notre ami Rousselot et que son concours ne nous a jamais fait défaut.

Puis nous applaudîmes l'orchestre symphonique dirigé par M. Lenoir ; des flots d'harmonie soulevèrent les applaudissements du public.

Se firent entendre tour à tour : M^{me} Lenoir, prix d'excellence violon ; M. Pineau, violoncelle, 1^{er} prix du Conservatoire ; M. Devanne, 1^{er} clarinette ; notre ami Westraten, virtuose du violon, qui souleva littéralement la salle dans *Thais* et *Noce Bretonnes* ; M. Maudgendre, comique de genre ; M^{me} Paule France, soprano ; M^{me} Julian, soprano.

Puis défilèrent à tour de rôle les artistes du T. J. T., dont notre ami Biskra, comique, et la partie concert se termina par une pièce en un acte, *Mademoiselle Cloirat*, interprétée par nos amis du T. J. T.

Tous les artistes furent chaleureusement applaudis et qu'ils en soient ici remerciés.

Vue la longueur du programme, nous fûmes privés du concours de certains numéros, tels que notre camarade Braud, dans "Tobellini", illusionniste, M. Charmant et quelques camarades du T. J. T. Qu'ils nous en excusent et nous promettons de les faire passer les premiers sur la scène à la prochaine occasion qui ne saurait tarder ; mais chut !!! c'est presque une indiscrétion.

La partie matérielle, si l'on peut l'appeler ainsi, se présenta sous forme d'une tombola monstre, puisqu'elle réunit près de 500 lots dont de nombreux de valeur. Elle fit, nous en sommes sûrs, des heureux parmi les petits et les grands.

Nos remerciements s'adresseront tout particulièrement à tous les commerçants qui répondirent à notre appel ; nous ne citerons aucun nom, car ils furent nombreux, cela prouve que les Voyageurs confédérés ont des sympathies, quoi qu'en disent certains. Notre Trésorier et certains camarades apportèrent dans ce domaine leurs concours dévoués et inlassables, qui fut aussi l'une des causes du succès.

En intermède, le Secrétaire Général du Syndicat, dans une allocution fort applaudie, remercia artistes et organisateurs de cette soirée.

La veillée se termina au Café de Paris, quai Brancas, où une cinquantaine de camarades se réunirent pour déguster une délicieuse choucroute servie par les soins de M^{me} Legroux.

Deux de nos adhérents de la section de Cholet se firent bisser et rebisser dans leurs chansons réalistes au cours de ces agapes fraternelles.

A noter que ces deux bons camarades firent le déplacement de Cholet à leurs frais pour assurer leur concours à cette fête. Cela devait être signalé et devrait servir d'exemple à certains timorés ; qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Pour clore cette fête, le Conseil Syndical décida que le bénéfice de cette soirée serait versé à nos camarades licenciés du 30 novembre, LE SYNDICAT.

A CHATEAUBRIANT

Arbitrage

NOUS SOUSSIGNÉS,
LIGOT Maurice, Secrétaire de la Fédération Patronale de l'Anjou, 8, Boulevard du Roi René, à Angers.

PÉNEAU Auguste, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, rue Arsène-Leloup, à Nantes.

Arbitres respectivement désignés par la Société Anonyme des Etablissements HUARD, de Châteaubriant et par le Syndicat Ouvrier de la Métallurgie de Châteaubriant (C. G. T.) pour examiner une demande de rajustement de salaires par suite de l'augmentation du coût de la vie.

VU la demande déposée par le Syndicat Ouvrier de la Métallurgie de Châteaubriant le 16 août 1938 et la réponse de la maison HUARD en date du 29 août ;

VU le procès-verbal de la séance de la Commission Départementale de Conciliation du 10 novembre 1938 ;

Les arbitres, après accord, ont décidé ce qui suit :

1°) Les salaires arrêtés au 1^{er} mars 1938 seront ainsi majorés :

Hommes adultes.....	0,30 de l'heure
Femmes.....	0,20 —
Jeunes gens de 16 à 18 ans ..	0,20 —
— au-dessous de 16 ans ..	0,15 —
Apprentis de 3 ^{me} année	0,20 —
— de 2 ^{me} année	0,15 —

2°) Cette majoration prendra effet rétroactivement à la date du 1^{er} Décembre 1938.

3°) L'indice qui a servi de base à cette nouvelle majoration est celui du coût de la vie d'une famille ouvrière de quatre personnes, arrêté, pour la Loire-Inférieure, le 1^{er} Novembre 1938, à 122,52.

Fait à Nantes, le 16 Décembre 1938.

L'Arbitre Ouvrier, L'Arbitre Patronal,
Auguste PÉNEAU. Maurice LIGOT.

Comité Syndical d'Entr'aide des Travailleurs Parisiens et des Travailleurs de la Terre 8, Avenue Mathurin-Moreau, PARIS (19^e)

Appel à la Solidarité

Aux Camarades responsables

Connaissant la situation tragique de millions d'enfants, de femmes et de vieillards entassés sur le sol de l'Espagne Républicaine martyre, ils sont menacés par le froid et la faim.

Les sauver est une œuvre de solidarité et d'humanité, pour coïncider avec l'intérêt de notre pays, quelles ne seraient pas les menaces qui pèseraient sur nous demain si l'Allemagne et l'Italie pouvaient s'installer sur les Pyrénées.

Il faut sauver de la faim les femmes et les enfants des paysans et ouvriers d'Espagne. Le Comité d'Initiative de l'Entr'aide Paysanne, créé par la Fédération de l'Agriculture, le Secours Populaire, l'Union des Syndicats de la R. P., Les Jeunes Filles de France, le Rassemblement Mondial des Femmes, Paix et Liberté, l'Union Paysanne des Alpes Maritimes, les organisations de front populaire, etc ..

La campagne est commencée depuis le 16 Novembre, nous demandons à toutes les organisations ouvrières et paysannes de France de répondre à l'appel qui leur est fait, à donner ce qu'ils pourront : du blé, des pommes de terre, des haricots, des légumes secs, des vêtements, etc .. Nous demandons à toutes les organisations syndicales de se mettre en rapport avec toutes les organisations locales pour organiser pratiquement le collectage.

1° Il faut désigner une Commission qui ira à domicile pour collecter et qui fera les appels nécessaires dans sa localité.

2° Les organisations devront faire preuve d'un maximum d'initiative pour collecter.

3° Les produits récoltés seront rassemblés par centre cantonal ou régional selon les possibilités locales, ensuite des camions du secours populaire passeront rassembler les produits régionaux pour être chargés sur le bateau à destination de l'Espagne.

Le Comité d'Initiative demande aux Syndicats de se mettre directement au travail. Du 25 au 30 Janvier, un camion sera à votre disposition pour le ramassage des vivres dans votre région.

Dans l'espoir que vous ferez le maximum qu'il vous sera possible de faire, recevez, chers camarades, mes salutations fraternelles et syndicalistes.

Pour le Comité d'Initiative de la Semaine Paysanne :
OBELS

Toute correspondance concernant cette campagne pour l'aide à l'Espagne devra être adressée à l'Union Départementale ou aux Unions locales de Nantes, de Saint-Nazaire et de Châteaubriant.
A. PÉNEAU.

SOLIDARITÉ

Camarades,
 Votre Syndicat n'est pas seulement une organisation pour la défense et le respect de vos intérêts professionnels, c'est aussi une bonne école d'entraide et de solidarité.
 Votre devoir de Syndiqué est donc de soutenir ceux qui luttent ou qui ont lutté pour le maintien de vos droits et de vos libertés, et qui sont aujourd'hui victimes de leur devoir.

Appel à la Solidarité
 pour les "Sans Patrie"
 pour les "Sans Foyer"
 Nos Frères TCHÉCOSLOVAQUES

CARTES 1 FR. A LEUR VENDUES BÉNÉFICE
 A l'Union Départementale, Salle 14, Bourse du Travail de Nantes, ou aux Unions Locales.

VERSEMENTS effectués en faveur des Camarades Allemands et Tchécoslovaques chassés des régions sudètes

Métaux de Couëron	200 »
10 cartes de solidarité	10 »
	210 »
Versements précédents	1 362 50
	1.572 50

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

LISTE des SYNDICATS qui ont adressé le montant des TIMBRES de SOLIDARITÉ pour les ESPAGNOLS

Produits Chimiques de Nantes	53 »
Cheminots d'Ancenis	60 »
Petits Cheminots Châteaubriant-Erbray	20 »
U. L. de Saint-Nazaire	435 »
	568 »
Versements précédents	64.780 90
	65.348 90

Sommes reçues à l'Union Locale par les Syndicats pour soutenir nos Camarades licenciés

Syndicat des Charbonniers	8.000 »
Syndicat des Produits Chimiques	9.931 60
Syndicat des Brasseries	3.000 »
Syndicat des Biscuitiers	3.000 »
Union Locale	26.767 »
Syndicat des Métaux	17.000 »
Union Départementale (Bons et argent)	32.775 »
Syndicat des Conserves	500 »
Syndicat des Dockers	750 »
Syndicat des Raffineries	3.000 »
Syndicat des Services Publics	2.300 »
Syndicat des Ouvriers Grutiers	200 »
Syndicat du Bâtiment	5.000 »
Syndicat des Transports	500 »
Syndicat Nantaise Electricité	300 »
Syndicat des Verreries	2.000 »
Syndicat Crins et Broses	100 »
Syndicat des Boulangers	500 »
Syndicat des Cuir et Peaux	200 »
Syndicat Agents des P. T. T.	1.000 »
Fédération des Fonctionnaires	300 »
Syndicat des Métaux (Ancenis)	200 »
Syndicat des Scieurs Mécanique	250 »
Total	117.573 60

INDIVIDUELS

Anonyme	30 »
Gringoire (Boulangier)	50 »
Mousseau (Boulangier)	5 »
M ^{me} Guillemot de la B. N.	20 »
Marquet (Marchand de bouddin)	20 »
Gringoire (Boulangier)	100 »
Gluart (Cheminot)	50 »
Maffrand (B. N.)	20 »
Guillou (Boulangier)	70 »
Un Camarade des Douanes Actives	5 »
Péneau	300 »
Goudy	50 »
Rolland	50 »
Humbert	15 »
Launay	50 »
Bangy	300 »
Gaudin	50 »
Bébagel	50 »
Jacquet	50 »
Forget	50 »
Bertron	50 »
Boucaud (contremaître à l'I.P.O.)	5 »
Mlle Regner	25 »
Mlle Aubinière	20 »
Total général	119.003 60

La Presse Syndicale

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL Paris, le 20 Décembre 1938

211, rue Lafayette PARIS
Lettre adressée aux Unions Départementales

Chers Camarades,

Le Comité National Confédéral du 5 Décembre a clôturé ses travaux par le vote d'une résolution précisant l'action à engager contre les décrets-lois, les licenciements et les sanctions.

Il a également indiqué qu'une campagne générale serait faite à travers le pays pour faire connaître le Plan de Redressement de la C. G. T. Sur ce point particulier nous vous informons que, dès la première quinzaine de Janvier 1939, un développement complet et précis de tout ce que contient le Plan de la C. G. T. sera publié chaque semaine dans "Messidor", l'organe hebdomadaire de la C. G. T.

Cette publication, ainsi que certaines améliorations apportées à "Messidor", font une obligation à toutes les organisations de lire et de faire lire l'hebdomadaire de la C. G. T.

Le Bureau Confédéral vous demande instamment de suivre sans restrictions les instructions qui accompagnent cette lettre, et qui vous sont transmises par notre camarade Galantus, qui vient d'être désigné comme Administrateur-délégué de "Messidor".

L'action et la discipline observées par tous, assureront le triomphe de la classe ouvrière contre toutes les forces de régression coalisées.

Pour le Bureau Confédéral,
 Le Secrétaire Général : LÉON JOUHAUX.

Messidor

6 et 8, rue de la Douane - PARIS (10^e)
 Directeur : LÉON JOUHAUX

Hebdomadaire de la Démocratie Syndicale
C. G. T.

Chers Camarades,

Le Conseil d'Administration de Messidor, réuni le Mercredi 5 décembre, a examiné un certain nombre de suggestions qui lui ont été transmises au cours de l'inspection qui a été faite auprès des 700 unions locales dans le courant de l'année.

Il a retenu celles qui avaient pour but de donner une plus large place au mouvement syndical, et il a décidé, en accord avec le bureau confédéral, que le premier numéro ainsi transformé paraîtrait le Vendredi 13 Janvier 1939.

C'est ainsi qu'à cette date Messidor contiendra :

DES ÉTUDES SUR LE PLAN DE LA C. G. T.

Chaque semaine paraîtront des articles permettant à tous les syndiqués ou non de connaître très exactement tout ce que contient de constructif et de réalisable immédiatement le plan de redressement économique de la C. G. T.

LA CHRONIQUE JURIDIQUE

Elle sera établie dorénavant de telle façon qu'elle permettra aux syndiqués, et principalement aux militants de pouvoir classer les renseignements fournis dans les rubriques et de les conserver ainsi pour des fins utiles.

Ceux qui ont déjà fait ce classement pour d'autres chroniques pourront le continuer sans difficultés.

Pour les DÉPARTEMENTS et les RÉGIONS

Périodiquement, MESSIDOR publiera une étude économique sur un département ou une région, à propos de laquelle il fournira tous les renseignements concernant l'organisation et l'action ouvrière de ce département ou de cette région.

COLLABORATION UNANIME DU BUREAU CONFÉDÉRAL

Chaque semaine paraîtra un article d'un Secrétaire confédéral, sans préjudice de celui du Secrétaire général, notre camarade Léon Jouhaux, ce qui démontrera que MESSIDOR est bien l'organe hebdomadaire officiel de la C. G. T., ayant pour mission d'instruire les travailleurs, tout en défendant, en toutes circonstances, leurs intérêts.

CE QUE SERA « MESSIDOR »

Ces transformations ne modifieront en rien, par ailleurs, l'intérêt de Messidor, puisqu'elles ne seront pas réalisées au détriment d'autres rubriques.

C'est ainsi que chaque numéro de l'hebdomadaire officiel de la C. G. T. continuera, comme par le passé, à éclairer nos camarades sur la politique intérieure et extérieure ; dans chaque numéro, des pages continueront à être consacrées : à la Littérature, aux Etudes Sociales, au Monde paysan, au Foyer, au Cinéma, à la T. S. F. ; d'autres à des Jeux et Divertissements.

Ainsi que c'est le cas depuis sa fondation, Messidor continuera à publier, pour ses lecteurs, des romans et des nouvelles des plus intéressants. Il sera donc, en même temps que l'organe des travailleurs, celui des classes moyennes et de tous ceux qui veulent lutter pour la défense de la paix et de la liberté.

Dans ces conditions :

un effort de diffusion s'impose

Première mesure :

L'ABONNEMENT

En raison même de la campagne qui va être entreprise dans le journal pour faire connaître le plan de la C. G. T., il est indispensable que dans chaque syndicat l'on conserve dans les archives tous les numéros de Messidor à dater du 13 janvier 1939.

De là, l'obligation indiscutable pour tous les syndicats de souscrire un abonnement.

Que l'on n'invoque pas la dépense, cela représente onze centimes par jour : il n'y a pas une organisation, si faibles soient ses effectifs, qui ne puisse supporter une dépense aussi minime.

Mais là ne doit pas se limiter l'effort.

Les gros syndicats, qui ont plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'adhérents, peuvent et doivent souscrire un certain nombre d'abonnements, qui seront affectés soit à une partie des membres du Conseil, soit, pour les fortes organisations, à tout le Conseil syndical.

Enfin, les organisations groupant dix mille membres et plus peuvent et doivent souscrire un nombre d'abonnements permettant de faire bénéficier tous les camarades ayant un poste de confiance et d'activité dans le Syndicat.

L'abonnement : un an, 45 frs. ; six mois, 25 frs. ; au numéro, 1 fr., en vente aux Bourses du Travail de Nantes et de St-Nazaire.

Une autre tâche s'impose

Deuxième mesure :

« MESSIDOR » DOIT ÊTRE LU PAR TOUS LES MILITANTS

quelle que soit leur conception personnelle. — Il n'existe pas de journal pouvant donner satisfaction complète, à celui qui le lit. Mais il doit être aussi lu par le plus grand nombre de syndiqués, car c'est par leur éducation permanente faite sur tous les terrains que la C. G. T. augmentera son influence et surtout sa puissance d'action.

Il est donc indispensable que les militants envisagent de suite, sans retard, les moyens de diffusion à employer.

Il n'y a pas un seul syndicat où l'on ne puisse trouver quelques camarades dévoués et prêts à faire pour le placement, la vente de Messidor.

C. C. P. Messidor, 6, rue de la Douane
 PARIS (10^e), N° 2.241.90

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL Paris, 21 décembre 1938.

213, rue Lafayette PARIS

Aux Unions Départementales

Chers Camarades,

La résolution du Congrès Confédéral concernant le journal Le Peuple a été adressée à l'ensemble des Syndicats le 21 novembre.

Les Syndicats de votre département ont donc été invités à appliquer les décisions contenues dans cette résolution, notamment en ce qui concerne l'abonnement obligatoire à l'organe officiel quotidien de la C. G. T.

Nous vous avons déjà informés à plusieurs reprises qu'un très grand nombre de syndicats ignorent encore complètement le journal confédéral. Notre camarade Forgues, rapporteur de la résolution, a pu indiquer à la tribune du Congrès de Nantes que plus de 6.000 syndicats se trouvaient dans ce cas.

Comme vous avez pu en juger, la résolution adoptée à Nantes exprime la ferme volonté de mettre un terme à cette situation.

Nous croyons devoir vous rappeler, notamment, la partie du texte qui concerne l'effort spécialement demandé aux Unions Départementales.

La Commission estime que les Unions Départementales qui comptent moins d'abonnés que de syndicats régulièrement constitués, doivent faire un effort immédiat pour obtenir que les organisations syndicales relevant de leur contrôle adressent sans plus tarder leurs abonnements au quotidien confédéral.

Les organisations syndicales demandent et attendent beaucoup du journal "Le Peuple", mais elles ne doivent pas oublier qu'il ne peut leur donner satisfaction tant qu'elles ne lui ont pas fourni les moyens, c'est-à-dire les ressources indispensables à son perfectionnement et à son développement.

L'abonnement constitue, pour le journal de la C. G. T., la ressource la plus sûre et la plus efficace. Les Unions Départementales et Locales doivent donc prendre toutes mesures utiles en vue d'une campagne sérieuse en faveur de la diffusion du "Peuple" par l'abonnement. Cette propagande doit surtout s'adresser aux membres des Conseils syndicaux qui constituent les cadres de base de la C. G. T.

Nous vous prions de bien vouloir insister auprès de tous vos syndicats pour les amener à appliquer les décisions du Congrès.

A cet effet, nous vous demandons de leur adresser par circulaire un appel pressant. Si votre Union Départementale dispose d'un organe, nous nous permettons de vous recommander la reproduction dans votre journal du texte même de votre appel en l'accompagnant si possible du bulletin d'abonnement dont nous vous joignons le modèle et que vous pourriez repasser ensuite à plusieurs reprises.

Nous vous demandons cet effort particulier en faveur du "Peuple", comme nous le recommandons d'autre part aux Fédérations.

Nous voulons croire que cette pression répétée et conjuguée des Fédérations et des Unions finira bien par avoir raison de l'indifférence persistante d'un trop grand nombre de syndicats.

En espérant que votre concours nous permettra d'obtenir rapidement ce résultat, recevez, chers camarades, nos salutations fraternelles et syndicalistes.

Pour le Bureau Confédéral,
 Un Secrétaire-Adjoint :
 R. BOUHIER.

Syndicalistes !

Voici vos Journaux :

LE PEUPLE
MESSIDOR

"Le Réveil Syndicaliste"

Ouvriers agricoles, Paysans

Connaissez-vous l'action engagée par le Centre Confédéral d'Education Ouvrière pour augmenter le savoir de tous ceux qui, très tôt, ont dû quitter l'école.

Depuis déjà plusieurs années, le Centre Confédéral d'Education Ouvrière s'est attelé à cette tâche.

Et des résultats heureux ont été enregistrés.

Vous aussi vous pouvez vous attribuer les moyens que donne la connaissance, goûter le plaisir de comprendre.

Le Centre Confédéral d'Education Ouvrière vous y aidera, grâce aux cours par correspondance pour adultes, qu'il a organisés.

Demandez-lui son catalogue. Faites-vous inscrire à ses nombreux cours.

Organisés pour vous, ces cours vous donneront complète satisfaction par la fraternelle amitié qui les pénètre.

Ouvriers, Employés

Si isolés que vous soyez.

Vous pouvez bénéficier de l'Enseignement pour adultes organisé par le Centre Confédéral d'Education Ouvrière.

Dans votre centre rural, dans votre village, chez vous, le C. C. E. O. vous apporte le savoir qui développera vos possibilités, augmentera vos joies.

Demandez-lui son catalogue de COURS PAR CORRESPONDANCE.

Faites-vous inscrire à ses cours de Français, d'Economie, d'Histoire, de Droit, etc..

Organisés pour vous, ces cours vous donneront complète satisfaction.

Par les sujets choisis

Par la méthode employée

Par les fraternelles corrections qui seront apportées à vos travaux

Écrivez au Centre Confédéral d'Education Ouvrière

213, Rue Lafayette — PARIS (X^{me})

Le Gérant : A. PÉNEAU